

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/334

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de VN ESPACES VERTS en date du 07 octobre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'un dépôt de benne devant le 669 rue Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPE, présentée par VN ESPACES VERTS – 2 rue de l'Industrie (62220) CARVIN, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 669 rue Gambetta afin de permettre l'installation d'une benne. **Cela le 08 octobre 2025 de 07h00 à 16h30.** La benne devra être entreposée de façon à ne pas gêner la circulation des piétons. La benne devra être balisée par le pétitionnaire et l'arrêté municipal devra être affiché.

ARTICLE 2 : La zone devra être sécurisée par le demandeur.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**VN ESPACES VERTS,
Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 07 octobre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the Mayor.